

Première résolution :

(Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers et du rapport de gestion y afférant, et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2013, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. En conséquence elle donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leurs gestions relatives à l'exercice clos au 31/12/2013.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Deuxième résolution

(Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1.361.611,000 dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

Résultats reportés au 31/12/2012	700.659,686 DT
Libération de réserves pour réinvestissements exonérés	1.361.610,500 DT
Résultats reportés avant affectation	2.062.270.186 DT

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Troisième résolution :

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, et sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice disponible comme suit :

Résultat net de 2013	6 523 638,645 TND
Résultats reportés de 2012 (après libération de réserves pour réinvestissement)	2 062 270,186 TND
Bénéfice disponible	8 585 908,831 TND
Réserves légales (5%)	429 295,442 TND
Réserves pour réinvestissements exonérés au titre de 2013	500 000,000 TND
Réserves pour fonds social	150 000,000 TND
Bénéfice distribuable	7 506 613,389 TND
Dividendes	5 000 000,000 TND
Résultats reportés de 2013	2 506 613,389 TND

^(a) Le dividende de l'exercice 2013 est fixé à 0,200 dinars par action.

Le dividende sera détaché de l'action le 26/06/ 2014. Le règlement s'effectuera auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction de la STICODEVAM n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relatives aux opérations sur titres.

Cette résolution est approuvée à la majorité.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions et engagements visés par l'article 200 du Code des sociétés commerciales)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Cinquième résolution :

(Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales)

Le Président rappelle à l'assemblée que des conventions entrant dans le champ d'application de l'article 200 du code des sociétés commerciales ont été conclues par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sans avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration dans les conditions prévues par le texte sus-indiqué.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Sixième résolution :

(Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales, de fixer à 270.000,000 dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La répartition, entre les administrateurs, du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Cette résolution est approuvée à la majorité.

Septième résolution :

(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, autorise, conformément aux dispositions de l'article 330 du code des sociétés commerciales, l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 Millions de dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale Ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Huitième résolution :

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE



Plus qu'un leasing...

BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2013

En dinars	Notes	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	16 602 379	7 282 788
Placements à court terme	6	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	367 454 606	362 448 911
a- Créances sur contrats mis en force		341 066 260	341 066 260
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		9 860 353	9 860 353
Placements à long terme	8	17 666 346	18 635 943
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	9	74 053	74 277
b- Immobilisations corporelles	10	3 976 171	4 054 349
Autres actifs	11	6 124 196	8 659 129
Total de l'actif		411 897 752	401 155 398
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées		0	1 761 852
Emprunts et dettes rattachées	12	312 167 935	297 201 958
Dettes envers la clientèle	13	2 485 762	3 620 376
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 831 918	27 195 744
Autres passifs	15	10 090 699	6 577 667
Total du passif		345 576 313	336 357 597
CAPITAUX PROPRES			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		38 814 826	39 097 141
Résultats reportés		2 506 613	700 660
Total des capitaux propres	16	66 321 439	64 797 800
Total passif et capitaux propres		411 897 752	401 155 398

ETAT DE L'EEVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013 avant affectation	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Affectation approuvée par l'AGO du 30/05/2014			429 295	- 861 611	150 000	1 805 954	- 1 523 639	-
Dividendes							- 5 000 000	- 5 000 000
Solde au 31/12/2013 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	1 432 474	2 506 613	-	66 321 439

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AGO DU 30/05/2014:

- * Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2013
- * Quitus entier et sans réserves aux administrateurs
- * Fixation d'un dividende de 0,200 dinars par action, soit 20% de la valeur nominale, qui sera mis en paiement à compter du 26/06/2014
- * Autorisation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de cent millions de dinars